Procès-verbal

de la ***113ème assemblée générale*** de Swissavant,
lundi 3 avril 2023 à 14h00 à l'Hôtel Radisson Blu, à Zurich Aéroport.

Président: Andreas Müller, président de Swissavant
Procès verbal: Christoph Rotermund, directeur de l'association économique Swissavant

---

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance par le président**
2. **Élection des scrutateurs**
3. **Procès-verbal de la 112ème AG 2022 (numérique)**
4. **Rapport d'activités 2022**
5. **Approbation des comptes annuels et décharge**
   - **5.1 Rapport du caissier sur les comptes annuels 2022**
   - **5.2 Rapport 2022 de l'organe de révision**
6. **Décision concernant les cotisations des membres pour 2023**
7. **Budget de l'exercice 2023**
8. **Nouveau système de cotisations dès 2024**
9. **Élection d'un membre du comité**
10. **Lieu de réunion 2024**
11. **Discussions et questions**
12. **Divers**

Le président souhaite une cordiale bienvenue aux participants de la 113ème assemblée générale de Swissavant à l'Hôtel Radisson Blu à Zurich-Aéroport

et déclare celle-ci officiellement ouverte.

Il constate que l'invitation officielle à l'assemblée générale 2023 a été publiée dans le numéro de janvier 2023 de la revue perspective, envoyée par courriel du 03 mars 2023, conformément à l'art. 11 ch. 2 des statuts de Swissavant, avec délai jusqu'au vendredi 24 février 2023 pour soumettre des propositions, en application de l'art. 11 ch. 8 des dits statuts. Aucune proposition n'a été soumise dans ce délai statutaire.
L'ordre du jour a également été publié dans la revue perspective de février 2023 en vertu de l'art. 11 ch. 2 des statuts, dans les trois langues nationales, et déjà au préalable sur le site de Swissavant.

Dans son allocution de bienvenue, le président salue spécialement la présence de 2 membres d'honneur, à savoir Costantino Chiesa et Peter Schlegel.

Il salue également officiellement la présence des nombreux invités, partenaires et membres des commissions ainsi que des membres du conseil de fondation de la fondation polaris.

34 membres industriels et commerçants se sont excusés par écrit avant l'assemblée générale.

1. Ouverture de la séance par le président

Dans le cadre de ses considérations à l'occasion de l'ouverture de la 113ème assemblée générale ordinaire, dans le contexte du «mode de crise permanente» de ces trois dernières années, un total de quatre sujets permettant aux chefs d'entreprises de s'en sortir. Le «mode de crise permanente» a débuté par la pandémie mondiale du Corvidé-19, suivie par la guerre en Ukraine qui sévit depuis plus d'un an puis, à un rythme élevé, par la crise énergétique, un ralentissement de l'économie mondiale avec une forte inflation, des chaînes d'approvisionnement perturbées, une hausse des taux d'intérêt et du coût de la main d'œuvre. Ce cocktail empoisonné, de l'avis du président, grève sensiblement tant la société que l'économie, raison pour laquelle les exigences à l'égard des chefs d'entreprises actifs continuent de s'accroître.
Les entreprises qui, malgré le «mode de crise permanente», continuent de rechercher activement le succès doivent donc se positionner stratégiquement dans un environnement difficile et dynamique tout en analysant soigneusement les quatre champs d'action suivants:

a) **La formule de survie:** Innovation et agilité b) le talon d'Achille: la démographie;
c) **La concurrence:** la culture et les valeurs d) la numérisation: le plan individuel est déterminant

Alors que l'innovation et l'agilité sont des réponses fortes à la complexité croissante en ces temps d'incertitude économique, on distingue la démographie comme talon d'Achille de l'économie avec un nombre croissant de retraités. Compte tenu du départ en retraite des baby-boomers ces 5 à 6 prochaines années, l'offre de main d'œuvre continuera à se raréfier sensiblement. Dans cette perspective, il faut intensifier la formation professionnelle dans nos branches à double titre. Non seulement les débouchés commerciaux et les marchés du travail changeront de façon décisive, mais un troisième avantage concurrentiel important résultera d'un système moderne de culture et de valeurs capable de résister à une comparaison indispensable avec les exigences en constante évolution de la société et de l'économie. Quatrièmement, il va de soi que les entreprises performantes de l'avenir sauront soutenir les modèles commerciaux futurs par l'utilisation judicieuse de la technique. Outre la rentabilité des investissements, il convient d'accorder délibérément une attention particulière à la fiabilité des écosystèmes numériques dont la complexité augmente pratiquement chaque jour.
Au vu de ces quatre champs d'action, le présent comme l'avenir sont passionnants pour le chef d'entreprise actifs. Pour conclure, le président se réjouit d'engager un dialogue inspiré avec les membres et vous remercie de votre attention.
Maintenant, pour le procès-verbal, le président donne les précisions suivantes:

- 73 personnes sont présentes dans la salle;
- 51 de celles-ci sont des membres ayant le droit de vote;
- la majorité absolue est donc de 26 voix;
- la majorité qualifiée des 2/3 est donc de 34 voix;
  et selon l'art. 11, chiffre 7 al. 2 des statuts, la majorité simple des voix est en principe déterminante.

2. Élection des scrutateurs

L'assemblée élit à l'unanimité et sans abstention les deux scrutateurs proposés, à savoir:

Monsieur René Bannwart, p/a Allchemet AG, et Marco Sahli, p/a Sahli Eisenwaren AG.

3. Procès-verbal de la 112ème assemblée générale ordinaire

Le procès-verbal de la 112ème assemblée générale est approuvé ***à l'unanimité*** sans abstention.

4. Rapport d'activités 2022

Le rapport d'activités 2022 comprenant le rapport financier détaillé a été mis en ligne le 22 mars 2023 sur le site de l'Association et envoyé par la poste ou par courriel à tous les membres qui en ont fait la demande.
Personne ne demande le débat sur le rapport d'activité 2022.

Votation: le rapport est **approuvé à l'unanimité** sans abstention avec remerciements à ses auteurs

5. Approbation des comptes annuels et décharge

5.1 Rapport du caissier sur les comptes annuels 2022

Le caissier a pu présenter des comptes annuels 2022 équilibrés avec un petit excédent de recettes malgré une perte à six chiffres sur les titres. Un bilan solide avec une quote-part de capital propre de 61 % témoigne de la stabilité et de la grande indépendance financières. La somme du bilan de 3,367 millions de CHF, en léger recul de 3,7 % par rapport à l'exercice précédent s'explique par les amortissements d'un montant de plus de 133 KCHF effectués sur le poste «IT/Mobilier/Véhicules» et sur l'immeuble appartenant à l'Association.

Avec un excédent de recettes de 5'274.50 CHF, les comptes 2022 présentés par le caissier affichaient, à deux exceptions près («Produit de la formation et du perfectionnement professionnels»/«Produit des titres»), une assez grande conformité avec le budget, identique à celle des années précédentes, et par conséquent un résultat 2022 positif.

Le caissier a ensuite présenté et expliqué les comptes séparés des quatre domaines d'activité les plus importants de l'Association, à savoir «Formation et perfectionnement professionnels», «Revue d'association», «Solution de branche MSST» et «nexMart».

Lors du débat sur les comptes annuels 2022, un membre a suggéré que les pertes à six chiffres non réalisées sur les titres auraient pu être évitées en réduisant la dette hypothécaire sur l'immeuble appartenant à l'Association. En réponse à une question concernant la réduction de dépenses sous la rubrique «Traitements et prestations sociales» comparée à l'exercice précédent (-11.8%) et au budget 2022 (-24%), le caissier a répondu que les postes d'«Assistante de direction» et de «Gestionnaire de l'Association» étaient vacants. Le projet d'avenir de nouvel apprentissage professionnel «E-Commerce» avait été provisoirement suspendu durant l'exercice écoulé pour des raisons de politique de formation. Le poste de dépenses «Comité, délégations, commissions» présente également une baisse d'environ 46% par rapport à l'année précédente. En réponse à la question d'un membre de l'assemblée, la fortune actuelle de l'Association, à l'exclusion de l'immeuble et des participations, a été chiffrée à environ 1,5 à 1,7 mio. CHF.

Après les questions, le caissier a indiqué que, conformément à la proposition du comité, l'excédent de recettes de 5'274.50 CHF serait être affecté pour la deuxième fois de suite au capital propre de l'Association.

En précisant que le rapport financier détaillé fait partie intégrante du Rapport d'activité 2022, le caissier a confirmé dans ses remarques finales qu'au premier trimestre, les comptes de l'Association sont conformes au budget de l'exercice 2023 en cours.

5.2 Rapport 2022 de l'organe de révision

Le rapport de révision 2022 a également été publié comme partie intégrante du Rapport d'activité 2022. La révision a été effectuée selon la norme suisse de la révision restreinte.
Les réviseurs ont conclu que les comptes annuels 2022 et la proposition d'affectation des capitaux à libre disposition correspondaient à la loi et aux statuts.

Motion: au nom du comité et par ordre de celui-ci, le président propose à l'assemblée d'approuver les comptes annuels 2022 et d'en donner entière décharge aux organes responsables et au directeur.

Votation: les comptes annuels 2022 sont approuvés ***à l'unanimité*** **sans abstention avec pleine décharge aux organes responsables (comité / directeur).**
Conformément à la proposition, l'excédent de l'exercice de 5'274.50 CHF est attribué au capital propre de l'Association, portant celui-ci à 933'606,25 CHF.

6. Décision concernant les cotisations des membres pour 2023

Compte tenu de la situation saine des finances de l'Association, le comité propose à l'assemblée générale 2023 de garder les cotisations des membres inchangées pour l'exercice 2023. Personne ne demande la parole au sujet de ce point de l'ordre du jour.

Votation: le maintien des cotisations des membres pour 2023 est approuvé **à l'unanimité** et sans abstention.

7. Budget de l'exercice 2023

Le caissier présente en détail le budget équilibré, d'entente avec le comité. Avec des cotisations de membres inchangées, le chiffre d'affaires annuel prévisionnel de 2023 de 2,94 mio. CHF sera légèrement inférieur (-3,8 %) à celui de l'exercice précédent. Les recettes et les dépenses seront une fois de plus en équilibre conformément au budget.

Dans la discussion sur le budget 2023, un membre a fait remarquer que le montant budgeté du produit des titres de 150 KCHF lui semblait trop optimiste compte tenu de l'incertitude boursière et qu'il vaudrait mieux diminuer la dette hypothécaire. Un autre membre a fait remarquer que par les temps qui courent, il considérait comme critique l'augmentation de plus de 186'000 CHF du poste «Traitements & prestations sociales» par rapport à l'exercice précédent. Le président a répondu que cette augmentation devait être considérée dans le contexte des postes à repourvoir, soit ceux d'une assistante et d'un gestionnaire d'association durant l'année en cours. De plus, l'Association est une prestataire de services classique et qu'en se référant à l'annexe des comptes annuels 2022, le poste «Salaires» y figure à hauteur de 1,157 mio. CHF avant répartition. Il ne faut pas oublier non plus que le recrutement de collaborateurs qualifiés est aujourd'hui une tâche de direction exigeante et que l'environnement inflationniste exerce également une influence financière. Lors de la séance de questions - réponses sur le budget, la réduction des frais administratifs en 2023 est due à la suppression de dépenses uniques d'environ 60'000 par rapport à l'année précédente

Après la clôture de la discussion, le président a passé au vote sur le budget équilibré de 2,94 mio. CHF.

Votation: le budget 2023 proposé est clairement adopté par les membres, par 47 voix contre 2 et 2 abstentions.

8. Nouveau système de cotisations dès 2024

En guise d'introduction, le président et le caissier ont résumé une nouvelle fois, à l'attention de l'assemblée, les idées de base du nouveau système de cotisations des membres à partir de 2024. Partant de la position de force financière, introduire un système plus équitable est nécessaire, car celui actuellement en vigueur est «obsolète» à tous égards et inadapté à notre époque.
Pour la discussion ouverte, on peut mentionner de façon générale:

- le modèle actuel est inchangé depuis 39 ans;
- il ne reflète plus la structure actuelle de la branche et des membres;
- la diversité des entreprises a fortement augmenté suite à des spécialisations;
- les catégories de membres «détaillants» et «fournisseurs» ont été abolies il y a plus de 20 ans;
- cette suppression s'est traduite par une uniformisation des prestations achetées, mais pas dans les cotisations annuelles;
- le nouveau modèle de cotisations contribue à maintenir le financement de Swissavant à long terme;
- il renforce la sécurité budgétaire et la planification des prestations collectives de l'Association économique;
- la base de calcul correspond aux modèles utilisés dans d'autres associations patronales ou économiques;
- le nouveau modèle entraîne des adaptations généralement modérées des cotisations annuelles, mais parfois assez nettes dans des cas d'espèce;
- le nouveau modèle répond au souhait souvent exprimé d'équité et d'égalité de traitement.

Le nouveau modèle de cotisation 2024 serait conçu comme suit :

Dès 2024, les membres de Swissavant payeraient une cotisation de base de 500 CHF, plus 1‰ sur la totalité du montant des salaires soumis à l'AVS. Le montant maximal est limité 20'000 CHF.

Selon le caissier, il est dans la nature des choses qu'un changement fondamental de système de cotisations produise des «gagnants» et des «perdants». Face aux réactions controversées reçues au sujet du nouveau modèle de cotisations, le comité a décidé de procéder à un vote consultatif. Cette décision offre à tous les membres la possibilité de s'exprimer librement et sans subir de pression au sujet du nouveau modèle de cotisations. D'autre part, le comité est unanimement d'avis qu'un modèle de cotisation durable et équitable exige un vaste débat démocratique et un discours ouvert et démocratique sur fond de nouvelle réalité du marché et de la branche!

Avant de lancer le débat sur le nouveau modèle de cotisations, le président a rappelé que «l'équité est toujours une question de point de vue et dépend de la perspective que l'on adopte personnellement en tant qu'être humain!»

À la question formelle posée par un membre de l'assemblée de savoir s'il était permis de changer en un vote consultatif la modalité du vote sur le nouveau modèle de cotisations, le comité a clairement répondu par l'affirmative, étant donné qu'aucun des membres n'est affecté négativement d'une quelconque façon par rapport au statu quo. L'objectif est justement de permettre un débat ouvert et démocratique sur le nouveau modèle de cotisations, sans exercer de pression.

Certains membres ont relevé, au cours du débat, que vu la bonne situation financière et la fortune de l'Association, il n'est pas nécessaire de changer de système de cotisations. En outre, les comptes annuels sont toujours en équilibre. Il n'y a donc pas nécessité d'augmenter les recettes provenant des cotisations des membres. Dans la perspective d'un éventuel surplus de recettes pour l'Association, il est impératif de répondre à la question de l'utilisation concrète de ces moyens financiers supplémentaires. D'autres participants à l'assemblée générale auraient souhaité voir des modèles de calcul détaillés avec le nouveau modèle de cotisation 2024. À cette question concernant d'augmenter les recettes provenant de cotisations de membres à l'aide d'un nouveau modèle de cotisations, le caissier a répondu qu'il s'attendait à des recettes dans une fourchette de 630 à 680 KCHF, sachant que de tels modèles de calcul sont par nature entachés d'une grande incertitude, car ils s'appuient toujours sur des hypothèses incertaines concernant les masses salariales déclarées. En outre, il faut s'attendre à des démissions, car tout changement de modèle engendre des «gagnants» et des «perdants» par rapport au système actuel. D'une manière générale, il faudra toutefois que le passage à un nouveau système de cotisations garantisse des recettes de cotisations de membres correspondant à environ 20% de toutes les dépenses annuelles de l'Association. Dans cette perspective, il s'agirait finalement d'assurer l'avenir financier de l'Association de manière précoce et non sous coup d'une nécessité pressante.
Tout en reconnaissant que le nouveau système de cotisations avait le mérite d'être transparent et compréhensible, d'autres membres ont toutefois contesté du plafond de 20 KCHF, manifestement top élevé. Dans certains cas, la nouvelle cotisation à verser se verrait multipliée par 3 ou par 5 comparé au montant actuel. Une telle augmentation serait considérée comme injuste et le plafond devrait être réduit de moitié à 10 KCHF.

A l'issue de cette discussion animée et engagée, le président a eu l'amabilité de résumer les diverses contributions et les précieux débats de l'assemblée sous forme de points de vue «constructifs et critiques» concernant le nouveau système de cotisations 2024.

Le vote consultatif, assorti de l'indication répétée que le vote n'a pas de valeur juridique pour les membres industriels et commerçants, a donné le résultat suivant:

Votation: l'assemblée a clairement rejeté en votation consultative le nouveau modèle de cotisations 2024 par 35 voix contre 7 voix et 9 abstentions.

Le président a remercié les membres de leurs interventions engagées au sujet du modèle de cotisations 2024 en séance plénière, Il a assuré que lors de sa prochaine séance stratégique, le comité analyserait, évaluerait et tirerait les conclusions du «résultat négatif de la votation consultative». Il informera ensuite les membres en détail sur la procédure suivie dans la revue de l'Association et sur le site Internet de Swissavant.

9. Élection d'un membre du comité

Le comité propose aujourd'hui d'élire Monsieur Damian Roux, 37 ans, comme nouveau membre du comité pour le quadriennat 2023 - 2026. Monsieur Damian Roux complèterait le comité de façon idéale. Il a suivi sa formation professionnelle de base comme gestionnaire du commerce de détail spécialisé en quincaillerie dans l'entreprise membre Commerce de fer fribourgeois SA. Monsieur Damian Roux ayant été abondamment présenté dans la revue professionnelle et personne n'ayant souhaité prendre la parole sur invitation du président, celui-ci propose, en l'absence d'autres candidatures, de confirmer l'élection de Monsieur Roux par acclamation.

Votation: l'assemblée générale 2023 élit Monsieur Damian Roux par acclamation comme nouveau membre du comité de Swissavant pour la période 2023 à 2026.

Monsieur Roux a ensuite remercié l'assemblée en déclarant qu'il considérait son élection au comité comme une grande preuve de confiance. Il a assuré les membres présents qu'il défendrait à l'avenir les intérêts des membres et ceux de l'Association avec engagement en se concentrant sur le marché et sur la branche.

10. Décision concernant le lieu de réunion de l'assemblée générale en 2024

Le comité propose une fois de plus un lieu situé de façon centrale comme Zurich ou la Suisse centrale comme lieu de réunion de l'assemblée générale 2024.
La date de la prochaine assemblée générale ordinaire est fixée au **lundi 25 mars 2024**.

Aucune autre proposition n'est soumise pour l'assemblée générale 2024.

Votation: l'assemblée adopte une fois de plus un lieu central comme Zurich ou la Suisse centrale comme lieu de réunion de la prochaine assemblée générale, à l'unanimité et sans abstention.

11. Discussions et questions

Aucun des membres présents ne demande la parole.

12. Divers

Aucun membre de l'assemblée plénière n'ayant posé de questions, le président réitère ses remerciements aux membres pour leur confiance et leur loyauté.

Il clôt officiellement l'assemblée générale 2023 à 15h55.

Le président:

Andreas Müller

Le rédacteur du procès-verbal:

Christoph Rotermund